

Moto, vélo, trottinette... interdits autour des étangs. Le site est prévu pour les promeneurs et les pêcheurs.

## Etang du Marouset

### Président

Fayt Jean-Marie  
0476/46 24 53

### Vice-Président

Kevin L.  
0470/54 63 01

### Secrétaire

Stéphanie B.

### Trésoriers

Bryan B.  
Olivier L.

### Garde

Jean-Marie B.

### Prix :

La journée à 10 €  
La carte membre pour une année à 50 €  
Pour les invalides la carte à 25 €

Pêche autorisée  
du 1 mars 2023  
Au  
31 octobre 2023



### Règlement de l'étang

2 cannes par pêcheur (si plus de 2 cannes une journée vous sera demandée en supplément)  
Enfants de -12 ans gratuit si accompagnée d'un adulte si pas 5 euros sera demandé  
Heure de pêche 15min avant le lever du soleil et 15min après le coucher du soleil

- Tapis de réception obligatoire
- Hameçon 6 Max en dessous de 18 sans ardillon
- Pêche vorace avec hameçon simple uniquement
- Obligatoire d'avoir sa carte de membre sur soi si vous êtes membre
- Remettre le poisson directement et délicatement à l'eau

- Interdit de pêche au pain coulant ou pain flottant
- Bouillette interdit
- Interdit de prendre le poisson avec un chiffon, loque ou essuie
- Interdit de reprendre le poisson
- Interdit les hameçons doublette ou triplete
- Interdit de mettre des bourriches (not hamper)
- Interdit de rentrer dans l'étang en voiture et de faire de barbecue

Attention en cas de non-respect du règlement une sanction sera prise en considération par le comité.  
Merci de votre collaboration et bonne pêche

## Organisation et règlement des concours pêche aux coups



### Président

Fayt Jean-Marie

0476/46 24 53

### Vice-Président

Kevin L.

0470/54 63 01

### Secrétaire

Stéphanie B.

### Trésoriers

Bryan B.

Olivier L.

### Garde

Jean-Marie B.

Prix des challenges individuels :

30 € la carte de membre

10 € le challenge ou 80 € pour les 8 challenge à payer

Remise des prix à la fin de la saison

Dates des challenges individuels :

9 avril 2023

7 mai 2023

4 juin 2023

11 juin 2023

9 juillet 2023

6 août 2023

10 septembre 2023

8 octobre 2023

- La carte de membre du club est à 30 euros
- **Obligatoire** d'avoir sa carte de membre pour pêche dans le club
- Le challenge se fait en 8 manches chaque manche coûte 10 euros (repas non compris)
- Tirage au sort se fera à 7h30 (être sur place pour 7h00)
- Pêche de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00
- Longueur de canne maximum 10 mètre
- Longueur de la ligne maximum 5 mètre
- Pêche au renard autorisé
- Tapis de réception **obligatoire**
- Minimum 2 bourriches **obligatoire** : maximum 30kg par bourriches
- Prendre son poisson sur sa place
- Autorisation de ce faire aide par son voisin ou un membre du comité mais pas par une personne d'extérieur
- **Interdiction** de pêche avec tout flottant + pain flottant et pain coulant interdit
- **Pêche à la floche autorisée avec un min de 60 cm de l'hameçon au flotteur**
- 100 points aux poissons et 1 point par gramme
- 5min avant pêche amorçage
- **Remplacement exceptionnellement 2 fois sur les 8 manches**
- **En cas d'absence ou de retard prévenir le président ou le vice-président si possible la veille du challenge pour la bonne organisation de la journée en cas de retard du pêcheur sa place sera tiré en même temps que tout le monde**
- Tout pêcheur se doit respecter son environnement et le garde propre
- **Interdiction** de faire une réclamation sur le Facebook de l'étang, si une réclamation à aller directement voir chez le président

Le fair-play, la convivialité et l'esprit amical sont de rigueur !

Merci pour la bonne compréhension du règlement et bonne pêche à tous